

**Zeitschrift:** Bulletin d'information : études et documents / Association des amis de Jean-Jacques Rousseau

**Herausgeber:** Association des amis de Jean-Jacques Rousseau

**Band:** - (1968)

**Heft:** 9

**Buchbesprechung:** Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau

**Autor:** Rosselet, C.

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BIBLIOGRAPHIE

*Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, tome 36<sup>e</sup>, 1963-1965, Genève, Jullien, 1966, 1 vol., 472 p. Signé Marcel Raymond et Anne-Marie Schmutz-Pfister.

Au sommaire de ce volume copieux: *Jean-Jacques Rousseau et le Prince de Conti* par Jean Fabre, *La structure poétique de la première partie des Confessions* par Michel Launay, *Le vocabulaire de l'ascension sociale dans le livre II des Confessions* par François Chedeville et Claude Roussel, *L'entreprise des portraits* par François Matthey, *Julie ou la nouvelle duplicité* par Lester G. Crocker, *La transfiguration de Rousseau dans la poésie allemande à l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle: Hölderlin - Jean-Paul - Kleist* par Bernard Böschenstein, *Jean-Jacques Rousseau, secrétaire de Madame Dupin, d'après des documents inédits, avec un inventaire des papiers Dupin dispersés en 1957 et 1958* par Anicet Sénéchal, *Note sur la dispersion des papiers Dupin* par B. Gagnebin, *Note sur Emile et Sophie, ou les Solitaires* par Charles Wirz, *Bibliographie, Rousseau en Hongrie* par Albert Gyergyai, *Chronique* par Anne-Marie Schmutz-Pfister, *Index*.

Dans son article, *Jean-Jacques Rousseau et le Prince de Conti*, M. Fabre expose des vues originales et fort intéressantes sur les liens qui ont uni le grand seigneur et l'illustre écrivain. Il a le mérite de nous donner enfin l'explication d'un passage énigmatique de la Première promenade : « Un événement aussi triste qu'imprévu vient enfin d'effacer de mon cœur ce foible rayon d'espérance et m'a fait voir ma destinée fixée à jamais sans retour ici-bas. » Cet événement c'est la mort du Prince de Conti sur lequel il n'avait cessé de compter pour obtenir du Parlement de Paris la révision de son procès.

Ni vassal, ni protégé, déclare M. Fabre à propos de Rousseau. Aucun des deux termes ne définit la « relation Conti-Rousseau qui lui paraît singulière à bien des égards et les relations entre les deux hommes, lourdes de conséquences, au moins pour l'un d'entre eux », le malheureux citoyen, on le devine.

M. Fabre a orienté ses recherches selon deux hypothèses qui l'ont amené à deux convictions. Premièrement, la politique « a joué un grand rôle dans le destin de Jean-Jacques, a tenu une grande place dans sa pensée et dans son œuvre ». Deuxièmement, « la persécution dont il se crut la victime, « le complot » qu'il mit tant de véhémence à dénoncer, ne furent pas une invention de son esprit malade ». Je crois que cette seconde affirmation est partagée par la plupart des historiens de Rousseau. Ce qui nous semble original dans la suite de l'exposé de M. Fabre est l'idée qu'à côté du complot formé par les ennemis de l'écrivain genevois, il existe une autre conjuration : celle de ses garants et de ses amis, « non pour le perdre mais pour assurer sa sécurité (on devrait ajouter, son bien-être) fût-ce malgré lui, de plus en plus malgré lui ». Mais ces intentions généreuses ne sont peut-être pas désintéressées, elles cachent le désir d'éviter pour soi des embarras. Le scandale soulevé par la publication de l'*Emile*, l'arrêt de prise de corps prononcé par le Parlement contre l'auteur fournissent à M. Fabre l'occasion de vérifier son hypothèse, de prouver l'existence de la conjuration des amis et de montrer que tous compromis, ils étaient tous soucieux de se mettre eux-mêmes aussi bien que Jean-Jacques à l'abri des tracasseries d'un procès. On aimerait savoir ce qui se serait passé s'il avait persisté dans sa résolution d'affronter le Parlement. On peut se demander encore, en supposant ses amis absolument purs d'intentions, s'ils auraient agi autrement qu'ils ne l'ont fait. Auraient-ils

assisté impassibles à l'arrestation de l'auteur d'*Emile*, connaissant son état de santé ? Est-il certain qu'il serait resté ferme ? C'est pourquoi M. Fabre me paraît un peu sévère à l'égard des amis quand il écrit : « Il est beau sans doute de trembler pour son ami, mais beaucoup moins délicat de jouer de la sorte sur des nerfs qu'on dit malades. » Il n'ignore pourtant pas l'affirmation de Lanson dans son article, *Quelques documents inédits sur la condamnation et la censure de l'« Emile »*<sup>1</sup> : « De même, ici, lorsque le Parlement agit, toute protection ouverte cesse pour Rousseau ». Bien plus, Rousseau ne jugera pas opportun, pour le moment du moins, de se présenter devant ses juges genevois, comme le lui suggère Moulou, à qui il conseille d'apprendre « à louoyer ».

Au sujet de la disparition de la lettre du Prince de Conti du 8 juin 1762, jointe à celle de M<sup>me</sup> de Luxembourg de la même date, je suis portée à croire que c'est Rousseau lui-même qui l'a détruite. Si le contraire était vrai, il n'aurait pas manqué de noter le fait. Nombre de ses copies portent des indications destinées à renseigner le lecteur.

Deux petits faits notés par Jean-Jacques sont pour M. Fabre des indices de la duplicité du maréchal de Luxembourg. Il a accepté avec un empressement « bizarre » d'achever seul le tri des papiers laissés par le citoyen et il a saisi avec avidité la clef du parc qu'il lui remet au moment de son départ. Une tout autre signification tout aussi plausible pourrait en être donnée.

L'interprétation d'une phrase contenue dans la lettre de M. de Luxembourg<sup>2</sup> me paraît forcée : « Nous avons l'œil au guet. » Replacée dans son contexte, elle prend un sens tout différent de celui que M. Fabre lui attribue. Le maréchal raconte à Rousseau la visite des huissiers, le 9 juin à Montmorency, « une heure après que vous fûtes parti; vous devez les avoir rencontrés en chemin. Ils ne firent point mettre de scellés ni de gardien à vos meubles, ainsi ils sont libres et entre les mains de Mademoiselle Levasseur. Depuis ce temps-là le Parlement n'a rien fait sur votre affaire. Nous avons l'œil au guet.... » M. Fabre décèle dans ces derniers mots l'indice des menées souterraines poursuivies par la conjuration des anis. « En fait les guetteurs voient loin (le plus loin possible !) et prévoient loin. » M<sup>me</sup> de Boufflers écrit à Rousseau, le 24 juin<sup>3</sup> déjà pour lui proposer de chercher un asile en Angleterre. Elle a déjà écrit à Hume qui se montre d'accord. Elle lui en reparle le 31 juillet<sup>4</sup> où elle indique d'autres variantes. Et, déclare M. Fabre, cette « affaire infernale » (la brouille avec Hume) a donc son premier germe dans les précautions du Prince de Conti, dont M<sup>me</sup> de Boufflers ne serait que le porte-parole.

Installé à Môtiers Rousseau est rejoint par Thérèse. A ce propos, il n'est pas exact de faire dire à M. Charly Guyot<sup>5</sup> que le Prince de Conti s'occupa personnellement d'acheminer la gouvernante sur Môtiers. Il écrit simplement qu'elle a vu le Prince. On apprend par M<sup>me</sup> de Boufflers qu'il l'a envoyé chercher.

Il nous paraît difficile de voir dans le Prince de Conti un ami impérieux, tyrannisant le pauvre Rousseau. Celui-ci, de retour en France après son séjour en Angleterre, se montre ostensiblement à Amiens où il est reçu

<sup>1</sup> Ann. Rousseau, I, p. 105.

<sup>2</sup> Lettre du 23 juin 1762. *Corr. gén.* VII, p. 325-326.

<sup>3</sup> *Corr. gén.* VII, p. 331-334

<sup>4</sup> *Ibid.* VIII, p. 45-46.

<sup>5</sup> *Plaidoyer pour Thérèse Levasseur*, Neuchâtel, 1961.

avec empressement par la bonne société. Le Prince de Conti s'en inquiète avec raison et conjure Rousseau de prendre quelques précautions. Est-ce à tort ? Le rapport de police du 4 juin 1767, dénonçant la présence de l'écrivain en France, publié par P.-P. Plan dans la *Correspondance générale* éditée par Dufour et Plan, tome XVII, p. 76-77, prouve le contraire. Cette pièce a échappé à l'attention de M. Fabre.

Nous ne tenons pas à allonger notre examen, mais nous aimerais ajouter cependant que le Prince de Conti n'était pas trop grand Seigneur pour écrire autre chose que de courts billets à son protégé. La Bibliothèque de Neuchâtel conserve plusieurs longues lettres qui ne sont pas toutes dans la *Corr. gén.* mais on se reportera à l'ouvrage de Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, pp. 1-25.

Ajoutons enfin que les lettres signalées comme perdues par Rousseau, y compris celle qui était signée L. F. de Bourbon se trouvent dans le même fonds.

Quant à M. Michel Launay et ses collaborateurs, ils se livrent à une étude systématique et minutieuse du vocabulaire employé dans les *Confessions*. L'excellence de leur méthode se révèle dans l'étude poursuivie sous sa direction par MM. F. Chedeville et Cl. Roussel sur le « Vocabulaire de l'ascension sociale dans le livre II des Confessions ». On y suit pas à pas la démarche de la pensée de Rousseau.

Frappé par la multiplicité des portraits de Rousseau apparus après la condamnation d'*Emile*, M. F. Matthey, dans une étude fine et sensible, se demande ce qui a motivé le changement d'attitude de Rousseau à l'égard de la publication de son image. L'explication qu'il en donne nous paraît originale et parfaitement plausible. Jean-Jacques y voit un moyen de se défendre contre les calomnies de ses ennemis. En contemplant ses traits, accompagnés de sa devise, les honnêtes gens y liront l'expression de la vertu et de l'innocence.

On avait déjà reproché à Rousseau de n'avoir pas craint d'employer la ruse dans l'éducation de son élève. Et voici que M. L. G. Crocker entreprend de démontrer que la duplicité est un des caractères de la *Nouvelle Héloïse*. Tous les personnages du roman en usent. St-Preux, séducteur efféminé, incapable de prendre lui-même la dernière initiative, en laisse le soin à son amante tout en discourant sur la beauté de la vertu. Julie n'est pas tout à fait honnête dans ses serments et Wolmar, en invitant St-Preux à vivre sous son toit, poursuit sous des dehors généreux, un but caché. Il espère guérir de son amour son ancien rival en lui montrant Julie dans ses attributs d'épouse d'un honnête homme et de mère.

L'étude de M. Crocker mériterait un examen approfondi, d'autant plus que les opinions qui y sont exprimées appellent des réserves.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, le terme de transfiguration est bien le mot qui convient pour caractériser l'idée que les poètes allemands du début du XIX<sup>e</sup> siècle, Hölderlin, Jean-Paul et Kleist, se sont fait de la pensée et de la personne de Rousseau. Ils reconnaissent en celui-ci un héros digne de figurer dans le panthéon des grands hommes. Pour eux la vie de

l'écrivain genevois exprime autant que ses écrits la haute signification de son message. M. Böschenstein recherchant dans son savant travail la place de l'écrivain genevois dans les œuvres des trois auteurs germaniques nous ouvre des horizons nouveaux sur l'influence qu'il a exercée au-delà du Rhin. Nous ne songeons pas à en présenter ici un résumé qui serait nécessairement très imparfait.

On connaît le sort échu aux archives de M<sup>me</sup> Dupin dont Rousseau fut le secrétaire pendant quelque temps. Démembrées, offertes par petits lots au cours de quatre ventes aux enchères, en 1957 et en 1958, il était difficile, voire impossible de se faire une idée de leur importance. Heureusement, M. Anicet Sénéchal appelé à classer ces papiers a été en mesure d'en établir l'inventaire. Dans l'introduction, il retrace leur histoire et expose les principes qu'il a adoptés pour leur classement. Il y décrit aussi Jean-Jacques, secrétaire de M<sup>me</sup> Dupin, couvrant des « milliers de pages de son écriture », lisant et prenant des notes pour servir de documentation à l'ouvrage sur les femmes entrepris par sa protectrice. L'inventaire de M. Sénéchal, enrichi de nombreuses notes et d'éclaircissements, est un instrument de travail extrêmement précieux.

Quelle fin Rousseau pensait-il donner à son roman intitulé *Emile et Sophie, ou les Solitaires* qui devait faire suite à l'*Emile* et dont le brouillon et la copie inachevés sont conservés à la Bibliothèque de Neuchâtel, sous les cotes Ms R 35 et 36 ? Telle est la question à laquelle M. Ch. Wirz se propose de répondre dans l'article qu'il appelle modestement une note.

Jean-Jacques tenait beaucoup à cet écrit. Il demande à DuPeyrou de le lui envoyer en Angleterre et peu de mois avant sa mort, il se flatte encore d'en achever la rédaction. Il en parle à ses amis, en particulier à Prévost et à Bernardin de St Pierre auxquels il expose comment il imagine la fin de son roman. Les deux versions rapportées par ceux-ci sont assez différentes. En les comparant, M. Wirz arrive à la conviction que celle de Bernardin reflète plus exactement les intentions de Jean-Jacques.

C. Rosselet.

---

#### MUSEE ROUSSEAU A MOTIERS

Le travail d'organisation d'un musée dans la maison que Rousseau occupa à Môtiers se poursuit et entre dans sa phase active. Une convention a été élaborée et acceptée par les autorités cantonales et communales et par notre association. En dépit des inévitables difficultés financières nous allons nous mettre à suspendre les documents qui, dès cet été, offriront aux visiteurs une collection intéressante à explorer. Le musée de Fleurier nous a promis sa collaboration et l'apport de quelques pièces de mobilier. Tous nos amis peuvent nous aider en faisant connaître des objets qui enrichiraient nos collections. Nous savons pouvoir déjà compter sur quelques dons de gravures. Nous serions très reconnaissants à qui pourrait nous procurer une vitrine murale pour exposer des médailles et autres objets. Merci.

F. M.